

**DEPARTEMENT DE L'ARDECHE COMMUNE DE MARCOLS LES EAUX
REGISTRE DES COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 23 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois du mois de novembre, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Marcols Les Eaux, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle du conseil municipal, sous la présidence de François BLACHE, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 14 novembre 2023

Présents : François BLACHE, Anne-Marie ROUDIL, Lionel VIALLE, Jérôme VIALLE, Sabine VIALLE, Claire JOUY, Baptiste BONNET

Excusés : Marc BOUCHET représenté par Lionel VIALLE

Absents : Julien BONNET, Jessica CHANAL

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Baptiste BONNET

Lecture du compte-rendu du 19 octobre 2023 et approbation à l'unanimité des membres présents

D2023-043 • demande aide financière installation photovoltaïque toiture école et salle des associations DETR 2024

En exercice : 10 ; présents : 7 ; représentés : 1 ; votants : 08 ; pour :08 ; contre 0 ; abstentions : 0

Majorité absolue : 5

Adopté à l'unanimité, avis favorable pour un montant de travaux de 62 150€ HT

D2023- 044 • demande aide financière Travaux 2024 Sécurisation et aménagement du parking du camping DETR 2024

En exercice : 10 ; présents : 7 ; représentés : 1 ; votants : 08 ; pour :08 ; contre 0 ; abstentions : 0

Majorité absolue : 5

Adopté à l'unanimité, avis favorable pour un montant de travaux de 16 224€ HT

D2023- 045 • choix d'une entreprise dans le cadre du marché maintenance chaufferie Validation de la consultation

En exercice : 10 ; présents : 7 ; représentés : 1 ; votants : 08 ; pour :08 ; contre 0 ; abstentions : 0

Majorité absolue : 5

Adopté à l'unanimité, la société IDEX est retenue pour un montant annuel de 4941.60€TTC

D2023- 046 • Tarif camping municipal 2024

En exercice : 10 ; présents : 7 ; représentés : 1 ; votants : 08 ; pour :08 ; contre 0 ; abstentions : 0

Majorité absolue : 5

Avis favorable à l'unanimité, tarif en vigueur au 1^{er} janvier 2024

**DEPARTEMENT DE L'ARDECHE COMMUNE DE MARCOLS LES EAUX
REGISTRE DES COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL**

D2023- 047 • Tarif locaux 2024

En exercice : 10 ; présents : 7 ; représentés : 1 ; votants : 08 ; pour :08 ; contre 0 ; abstentions : 0

Majorité absolue : 5

Adopté à l'unanimité, avis favorable

D2023- 048• Tarif vente de chaleur 2024

En exercice : 10 ; présents : 7 ; représentés : 1 ; votants : 08 ; pour :08 ; contre 0 ; abstentions : 0

Majorité absolue : 5

Adopté à l'unanimité, avis favorable. Evolution des tarifs selon les indices en vigueur
Tarif R1, consommation : 75.78€ HT/Mwh
Tarif R2, abonnement : 87.18€ HT/Kwh

D2023- 049• Signature convention de déneigement

En exercice : 10 ; présents : 5 ; représentés : 1 ; votants : 06 ; pour :06 ; contre 0 ; abstentions : 0

Majorité absolue : 5

Mr François Blache et Mr Baptiste Bonnet, concernés par cette délibération quitte la salle et ne participe pas au vote

Tarif horaire à compter du 1^{er} décembre 2023 : 60€/heure
Modification de la convention de Mr Charly Besson, convention signée avec le GAEC Besson

D2023- 050• Décision concernant la maison Saint-Etienne

En exercice : 10 ; présents : 5 ; représentés : 1 ; votants : 06 ; pour :06 ; contre 0 ; abstentions : 0

Majorité absolue : 5

Avis favorable à l'unanimité, maison mise en vente par voie d'affichage en mairie et publication sur le site internet, mise à prix 11 000€

D2023- 051• Prise en charge de travaux eaux pluviales

Cette délibération comporte 2 points distincts

Concernant la prise en charge des travaux réalisés montée de l'église en 2022 :

En exercice : 10 ; présents : 7 ; représentés : 1 ; votants : 08 ; pour :03 ; contre 5 ; abstentions : 0

Majorité absolue : 5

Le conseil municipal se prononce contre la prise en charge par la commune de ces travaux réalisés par la CAPCA sans aval préalable de la commune

**DEPARTEMENT DE L'ARDECHE COMMUNE DE MARCOLS LES EAUX
REGISTRE DES COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Concernant la proposition de signature de la convention encadrant les interventions sur le réseau eaux pluviales :

En exercice : 10 ; présents : 7 ; représentés : 1 ; votants : 08 ; pour :08 ; contre 0 ; abstentions : 0

Majorité absolue : 5

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne autorisation au maire de signer la convention encadrant les travaux effectués par la CAPCA sur le réseau eaux pluviales à compter du 1^{er} janvier 2024.

D2023- 052• Approbation du rapport de la CLECT/ Transfert de la compétence enseignement musical
--

En exercice : 10 ; présents : 7 ; représentés : 1 ; votants : 08 ; pour :08 ; contre 0 ; abstentions : 0

Majorité absolue : 5

Avis favorable à l'unanimité

D2023- 053• Renouvellement de la convention ATC avec le SDEA

En exercice : 10 ; présents : 7 ; représentés : 1 ; votants : 08 ; pour :08 ; contre 0 ; abstentions : 0

Majorité absolue : 5

Le conseil municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas renouveler cette convention pour l'année 2024

Questions diverses

- Commission forêt du 25 octobre 2023 : le maire donne lecture du compte-rendu de la réunion du 25 octobre 2023, il est essentiellement évoqué la possibilité de créer une ASLGF sur l'ensemble du territoire communal. Les travaux n'en sont qu'au début du projet mais la commune bénéficie de l'appui du CNPF, de la CAPCA et de la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche pour porter ce projet destiné à mettre en valeur la forêt sur l'ensemble du territoire. Le conseil municipal donne son accord à la poursuite de ce projet.
- Ossuaire communal : suite à l'attribution de la DETR 2023 sur ce projet les travaux sont validés, ce chantier bénéficie de 80% de subvention financés par l'État et le Département de l'Ardèche
- Bilan de la commission camping : la commission s'est réunie afin d'étudier les futurs aménagements et investissement concernant le camping. Les travaux s'orientent sur la poursuite de la mise en valeur du terrain de camping et sur l'installation d'une aire destinée à l'accueil des camping-cars. Il est également à l'étude la possibilité de louer des emplacements à l'année à des particuliers souhaitant installer des infrastructures destinées à la location saisonnière.
Les responsables du camping ont également rencontré le propriétaire des terrains entre le camping et la rivière afin d'étudier la possibilité d'accéder à la rivière depuis le terrain de camping
- Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat : le maire présente au conseil municipal le dispositif de prime mis en place pour les agents du service public, le comité social et technique sera saisi de la demande pour permettre aux agents de bénéficier à taux

**DEPARTEMENT DE L'ARDECHE COMMUNE DE MARCOLS LES EAUX
REGISTRE DES COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL**

plein de cette prime. Son application définitive fera l'objet d'une délibération lors d'un prochain conseil municipal postérieur à l'avis du CST.

- Demande de subvention de l'ASO Handball : le conseil municipal ne donne pas suite
- Téléthon : l'association organisatrice du Téléthon 2023 demande la mise à disposition gratuite de la salle des fêtes pour l'organisation d'un repas et d'une soirée festive, cette demande est accordée
- Travaux sur la nouvelle source : les investissements et les travaux concernant l'aménagement de la nouvelle source sont intégralement pris en charge par le syndicat SYDÉO
- Le maire remercie l'ensemble des élus pour leur implication et leur participation à l'organisation de la cérémonie commémorative des 80 ans du crash de l'Halifax à Bourboulas, la commune et les associations organisatrices ont reçu des retours très positifs sur cette cérémonie de la part de l'ensemble des participants.

La séance est levée à 23h30